

Conseil municipal 12 avril 2024 - 18h30

Étaient présents :

Madame La Maire, Josette POTHIER,

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux par ordre alphabétique :

Christian BEURDELEY, Christian FAUCHON (1er adjoint), Alain GABILLET (3e adjoint), Marie-Odile GUILLOT, Nelly JOUREAU, Olivia MONS (2e adjointe), Sophie MORETEAU, Boris SCHMITT.

Excusé : Dominique VEYSSET

Secrétaire de séance : Olivia Mons

Le prochain conseil municipal est programmé au 31 mai 2024 à 18h00.

PV de la dernière réunion du Conseil Municipal : validé à l'unanimité des présents.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Madame la Maire indique qu'il y aura 2 délibérations à prendre de manière complémentaire à l'ordre du jour prévu.

Ordre du jour :

1 - Compte administratif et Compte de gestion 2023

La secrétaire Nicole NICOLAS présente avec Madame le Maire le compte administratif et le compte de gestion 2023.

Des réponses sont apportées aux quelques questions des conseillers quant aux dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

Sortie de Madame le Maire pour le vote du compte administratif 2023. Accepté à l'unanimité des conseillers ainsi que le compte de gestion établi par la trésorerie de Mâcon.

2- Budget communal 2024 : retour de Madame POTHIER

Les conseillers votent à l'unanimité le BP 2024.

Fonctionnement 309 686,54 €

Investissement 149 253,86 €

Total : 458 940,40 €

3 – Délibération attribuée à l'école Saint Valérien de Tournus pour la participation aux frais de fonctionnement

Lors d'un précédent conseil, la question avait été posée de la participation de la commune aux frais de scolarité d'un enfant de la Truchère en maternelle dans une école privée. Après prise de renseignements et réflexion, il est proposé que la commune finance à 50 % la scolarité de cet enfant, soit **900 €** .

=> **le CM délibère et valide à l'unanimité la hauteur (50 %) de la participation de la Commune** à la scolarité d'un enfant en maternelle à l'école Saint Valérien.

4 – Délibération pour l'entretien et maintenance pour le poste de relèvement

Proposition que Suez renouvelle sa prestation de service assainissement pour l'entretien et la maintenance du poste de relèvement, de manière identique aux années précédentes.

=> le **CM délibère et valide à l'unanimité le contrat de prestation de services.**

5 – Divers :

. Compétence d'Adressage : nomination et numérotation des voies communales

L'administration des voies communales relève de la compétence du Conseil municipal et du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière. Pour faciliter cette administration, les circulaires n° 426 du 31 juillet 1961 et n° 32 du 16 janvier 1962 ont prescrit l'établissement d'un **tableau de classement unique des voies communales**.

Le tableau de classement unique comprend les voies communales à caractère de **chemins, de rues ou de places ouvertes à la circulation publique**.

D'un côté, il y a une loi, dite Loi 3DS du 21/02/2022 qui oblige à *procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, et à mettre à disposition ces données – y compris la numérotation des bâtiments –*, afin qu'elles figurent dans la base nationale d'adresses, accessible à tous, aussi bien les services de l'État que les entreprises, les applications de géolocalisation ou les particuliers. Ceci doit être réalisé avant le 1er juin 2024.

Par ailleurs, le linéaire des voies communales, entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

D'un autre côté, il y a Geoptis, qui est une filiale du groupe La Poste qui permet de cartographier et diagnostiquer le réseau routier pour optimiser le budget et les travaux d'entretien à réaliser. Geoptis a fait une présentation en conseil communautaire en février et nous avons demandé un devis pour réaliser un tableau de classement des voies communales. Une remise peut être effectuée si plusieurs communes participent. La prestation s'élèverait à 4200 € TTC. Il faut se décider assez vite car l'obligation légale est au 1er juin 2024.

Le Conseil municipal demande à la Maire de reposer certaines questions à la Préfecture et à Geoptis. Malgré tout, s'il fallait prendre une décision hâtive, le Conseil municipal fait confiance à Madame le Maire pour prendre la décision qui s'impose et engager les frais qu'il faut.

. Zones d'accélération des énergies renouvelables, suite à la dernière réunion de la Com.Com., le conseil municipal décide de faire venir un spécialiste de celle-ci pour nous aider à regarder ce qu'on pourrait faire en termes d'énergies renouvelables.

Il est question à nouveau de diligenter une étude pour la mise en place de turbine au barrage de la Truchère entre Seille et Saône. Il est question également de mettre au parking par exemple des panneaux photovoltaïques sur pilotis, ou sur les toits des bâtiments communaux.

(Pour info. à Cuisery, la biscuiterie a mis 2 turbines sur la Seille pour créer de l'électricité.)

. Rdv Lagunes

Il faut faire des remplacements de la poire de niveau et des différents compteurs. A voir lors de la visite prévue le 25 avril 2024.

. Monument en mémoire de la résistance :

Le Souvenir Français a un projet concernant le monument de la commune (sur Pont-Seille) et désire le présenter. J. Pothier prendra rendez-vous.

. Monuments aux Morts

Possibilité d'avoir des subventions pour la réparation des Monuments aux morts. Notre monument aux morts nécessite des réparations, donc on va étudier la question.

. Réunion au Conservatoire de la Réserve naturelle (Sophie Moreteau et Josette Pothier) : bonne présentation des travaux réalisés. Bientôt, le conservatoire va programmer

ses actions pour les 10 prochaines années.

. Epage :

Assemblée générale. Présence de J. Pothier et Ch. Fauchon.

. Syndicat des eaux intercommunal de la Basse Seille (Christian Fauchon)

1) Présentation des comptes, pas plus de 1 million d'euros de travaux par an.

En 2023, travaux de renouvellement : 640Keuros. Recette : 1,4million d'euros (Christian Fauchon).

2) Commission pour le renouvellement de la concession (Alain Gabillet) : le contrat est renouvelé pour 12 ans et redonné à SUEZ. Suez va mettre des capteurs de turbidité sur les puits 1 et 3.

Il va y avoir un rajout d'émetteurs pour la télérelève (Linky de l'eau) Coût 0,10 centimes par m3 pour l'abonné. Augmentation pour la recherche des fuites.

1er janv. 2023 : 3,06 € et 1er juillet 2024 : 3,34 euros (sous réserve)

. Association Pays d'Arts et Histoire (Boris Schmitt)

AG a présenté les activités et les comptes. Bon état des finances.

Réalisation : Cahier de vacances pour les 6-10 ans thématique du Moyen âge.

Ateliers pour les adultes, fascicule par commune Azé, Chapaize...

. 8 mai : préparation de la cérémonie avec discours de Madame le Maire, brioche et verre de l'amitié seront servis aux Trûcherons et Trûcheronnes à l'issue de la manifestation.

. Confirmation Apéro panoramique le 12 juillet organisé par l'Office de Tourisme : réunion à venir en lien avec le comité des Fêtes.

Commission Fleurissement : une rencontre pour aller à la pépinière de Lacrost est prévue le 25/04. Il faut sortir la facture de l'année dernière. Demande de devis pour une plantation début mai (plants / terreau / engrais). Réfléchir à un devis également pour plantation arbustes en novembre 2024.

Le conseil municipal s'arrête à 20h30